

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE SALANS 39700

L'an deux mille dix-huit le sept février,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SMAGGHE, Maire.

Présents : Bailly-Maitre Florian, Bole Alexandre, Coincenot Yves, Drezet Stéphanie, Garitan Marie-Françoise, Guillemain Annie, Hego Philippe, Lombardot Damien, Migard Patrick, Rolland Michel, Sanchez Joseph, Smagghe Philippe.

Excusés : Guelle Rachel, Lalorcey Lucie.

Absents :

Secrétaire de séance : Roland Michel.

Demande de subvention amendes de police 2^{ème} tranche travaux RD 228

Afin de financer la 2^{ème} tranche de travaux prévus sur la RD 228, le Conseil Municipal sollicite l'octroi d'une subvention d'amendes de police auprès du Conseil Départemental.
Le montant de cette subvention pourrait s'élever à 7 500 euros.

Adopté à l'unanimité.

Projet espace cinéraire

Un projet d'aménagement du cimetière est présenté en séance.
Installation d'un columbarium et d'un jardin du souvenir.
Ce projet sera discuté dans le cadre du programme d'investissement 2018.

Extension réseau public de distribution électricité

Afin de desservir une zone à urbaniser, Enedis demande une contribution à la commune pour l'extension des réseaux.
Constatant d'une part que le devis est imprécis et souhaitant d'autre part que ce soit l'aménageur qui support cette charge, le Conseil Municipal s'oppose à cette contribution.

12 voix contre.

Indemnité confection budgétaire

Le Conseil Municipal, après avoir ouï Monsieur le Maire sur le sujet et en avoir délibéré, émet un avis favorable au versement de l'indemnité de conseil et de confection de budget à Madame Valérie Bonnamour, trésorière de la commune ; soit pour l'exercice 2017 une somme brute de 329,25 €.

Adopté avec 10 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention.

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délégation de pouvoir au Maire pour certification PEFC

Le Conseil Municipal, après avoir ouï Monsieur le Maire sur le sujet et en avoir délibéré, autorise celui-ci à renouveler la certification PEFC des bois et forêts de la commune de Salans pour une durée de 5 ans. Le montant de cette adhésion s'élève à 234,50 euros.

Adopté à l'unanimité.

Remboursements par Groupama

Après avoir ouï Monsieur le Maire sur le sujet, le Conseil Municipal décide d'accepter tous les remboursements versés par Groupama, compagnie d'assurance de la commune.

Adopté à l'unanimité.

Tarif facturation de prestation à l'OPH du Jura

Suite à la demande de prestation de l'Office Public de l'Habitat du Jura, taille et élagage d'une haie par l'agent communal, le Conseil Municipal décide de facturer celle-ci par un tarif forfaitaire de 40 euros de l'heure comme suit :

Heures agent communal 8h X 40 € = 320 euros

Adopté à l'unanimité.

Convention de mise à disposition agents CCJN pour 2018

Après avoir ouï Monsieur le Maire sur le sujet, le Conseil Municipal décide de valider la convention de mise à disposition des agents territoriaux rattachés aux services techniques de l'EPCI (Communauté de Communes Jura Nord) établie entre la Communauté de Communes Jura Nord et la commune de Salans pour l'année 2018.

Adopté à l'unanimité.

Changement de nom du foyer logement de Dampierre

La commune de Salans, après en avoir délibéré, décide d'accepter la décision du SIVU en vue de rebaptiser le "Foyer-Logement" de Dampierre en "Résidence Autonomie" de Dampierre.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire,

Philippe SMAGGHE